



Les cahiers de la Vie Fédérale

Année 2015 - n° 12
Novembre 2015

SPÉCIAL BON DE COMMANDE FNI ET TIMBRES 2016

Les enjeux pesant sur nos secteurs d'activités (restructurations, attaques contre les garanties collectives, atteintes au droit syndical, remises en cause de l'accès aux soins pour tous sur le territoire) nécessitent une CGT forte et unie pour combattre les lois Macron, Rebsamen et Santé.

Dans de nombreuses régions des luttes s'organisent.

La remise en cause de l'accord sur le temps de travail à l'APHP, Martin Hirsch, sous prétexte d'économie, veut supprimer des RTT, dans un premier temps la mobilisation des personnels a permis le « *recul du plan Hirsch* ». A la clinique de Gascogne, après un mois de luttes, les salariés ont obtenu 13 % d'augmentation de salaire. Le personnel de la clinique du Pont de Chaume à Montauban est actuellement en grève pour dénoncer la dégradation des conditions de travail et obtenir une revalorisation des salaires.

Trois exemples de lutte parmi beaucoup d'autres, qui prouvent que les salariés unis et organisés avec la CGT peuvent faire aboutir leurs revendications.

Ces luttes doivent nous servir de point d'ancrage pour travailler à un mouvement d'ampleur nationale.

C'est dans ce but que la CGT doit continuer à se renforcer et à déployer son

plan de syndicalisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, notre Fédération a enregistré 4 384 adhésions. A partir des données issues du CoGéTise, au 30 septembre 2015, nous avons 41 450 FNI 2015 dans le champ de la santé et de l'action sociale, pour 48 148 FNI 2014 l'année précédente à la même date. Nous pouvons constater un retard de reversement des FNI 2015 de - 13,91 % de date à date au 30 septembre 2015.



Remettre aux syndiqués leurs timbres pour l'année en cours ou à venir doit également permettre de discuter des moyens dont a besoin la CGT pour financer l'ensemble de ses activités.

Reverser régulièrement les cotisations au CoGéTise (c'est-à-dire au Comité de Gestion des Cotisations), c'est donner à toute la CGT, les moyens de fonctionner.

Pour les syndicats qui n'auraient pas soldé l'exercice 2014, il n'est pas encore trop tard, mais attention, cet exercice sera clos au 31 décembre 2015.

Pour l'exercice 2015, certains syndicats ou sections syndicales n'ont encore rien reversé. Là aussi, il est urgent de se mettre à jour. Pensez à la déclaration internet qui vous fait gagner du temps et qui simplifie la vie de toute l'organisation.



BON DE COMMANDE F.N.I. - TIMBRES 2016

FEUILLET À RETOURNER À LA FÉDÉRATION

Réservé à la Fédération

Date :

Région : Département : Union Locale :

Nom précis de l'établissement :

Code postal : Ville :

Nom de la personne qui recevra le matériel :

Adresse de livraison :

Tél. de la personne responsable :

BON DE COMMANDE 2016

Quantité commandée	Pour mémoire	
	2015	2016
FNI normaux		
FNI UGICT		
FNI retraités		

POLITIQUE FINANCIÈRE

Nombre de prélèvements automatiques

2015	2016

La cotisation est-elle égale au 1 % oui non

Si non, quels objectifs pour aller au 1 % :

.....
.....
.....

NVO

Nombre d'abonnements :

SYNDICALISATION

Nombre de salariés dans l'établissement :

Nombre de voix CGT :

Nombre de syndiqués CGT :

Nombre d'adhésions réalisées en 2015 :

 dont MICT :

 Retraités :

Nombre de formations syndicales :

 dont la formation syndicale de départ :

Objectif de la formation :

.....

Objectif de renforcement :

.....

Objectif de parrainage :

.....

.....

.....

CONNAISSANCE DES SYNDIQUÉS

Nombre de Hommes : Femmes :

Age : - 30 ans : 30/40 : 40/50 : + 50 ans :

Précaires : Retraités : Immigrés :

Catégories professionnelles :

Nombres : Ouvriers : Employés, AS, AUX : Agents de maîtrises :

Techniciens, Paramédicaux : Ingénieurs/Cadres/Médecins :



PROCÉDURE POUR RÉGLER LES COTISATIONS PAR INTERNET

A PRIVILÉGIER POUR LES SYNDICATS ÉQUIPÉS EN INFORMATIQUE, C'EST BEAUCOUP PLUS SIMPLE ET RAPIDE :

- Se rendre sur le site <http://cogetise.cgt.fr>.
- Sélectionner « *déclaration Internet* ».
- Entrer en majuscule le code du syndicat (s'il comporte un « 0 », ce sera toujours le chiffre zéro), le département, choisir l'année concernée par le règlement et valider.
- Vérifier que le nom de l'organisation déclarante qui apparaît en bas de votre écran est bien le vôtre et cliquer sur « *commencer la déclaration* ».
- Pointer la souris sur le mode de déclaration choisi et commencer la saisie : **il suffit de déclarer les nombres de FNI ou cotisations et les sommes payées par les syndiqués. Les calculs se feront automatiquement.**
- Cliquer sur valider : à ce moment-là, en bas, s'affiche un récapitulatif avec le montant à régler.
- Préparer votre chèque qui doit être du même montant, **à l'ordre de COGETISE CGT.**
- Cliquer ensuite sur « *valider la déclaration* ». En cas d'incohérence, une fenêtre s'affichera en vous indiquant l'erreur, il vous faudra alors rectifier votre déclaration. Cette dernière ne sera prise en compte qu'après validation par le syndicat du montant à déclarer.
- Une page s'affiche avec le cadre dans lequel vous devez inscrire le numéro à 7 chiffres du chèque (en bas à gauche sur votre chèque).
- **TRÈS IMPORTANT** : cliquer sur « *valider la déclaration et imprimer le bordereau* ».
- Télécharger le fichier – Ouvrir le « *bordereau de déclaration* » et l'imprimer.
- **Envoyer le bordereau imprimé accompagné du chèque à COGETISE par voie postale.**

Pour toute incompréhension ou tout besoin de renseignement complémentaire, vous pouvez appeler l'espace orga/vie syndicale au 01 55 82 87 59 ou 87 65.

Pour les syndicats utilisant le COGITIEL pour la gestion des cotisations, c'est encore plus facile. Se reporter à la procédure acquise en formation.



MISE À JOUR DE COGITIEL

Fédération Santé Action Sociale
263, rue de Paris
Directrice de Publication :
Amélie Vassivière

N° Commission paritaire :
0617 S 08141
ISSN 1963-2657

Afin de savoir de qui elle est composée et d'avoir une image réelle de son implantation dans les établissements et les entreprises, la CGT a conçu un outil commun à toutes ses organisations (Syndicats, Fédérations, Unions Départementales, Unions Locales, Comité Régionaux).

Pour que cet outil reste performant, il est nécessaire que chaque syndicat demande son accès au module syndicat (pages jaunes du CoGiTiel) et renseigne au mieux et régulièrement toutes les informations qui concernent les syndiqué-es, le syndicat et l'entreprise.

Pour que les syndiqué-es reçoivent le journal de la CGT « Ensemble », leurs coordonnées (nom, prénom, adresse) doivent être à jour dans le CoGiTiel. C'est un droit pour les syndiqué-es qui résulte d'une décision de congrès que chaque syndicat se doit de respecter. Le droit à l'information a été inscrit dans la charte de la vie syndicale, votée à Montpellier en mars 2003 (47^{ème} congrès confédéral), rappelée au congrès de Lille en 2006 (48^{ème} congrès confédéral) et annexée aux statuts de la CGT lors du 50^{ème} congrès. Pour que les syndiqué-es reçoivent « Ensemble », la ligne « **INFORMATIONS CGT** » de la fiche personnelle doit être mise à « **OUI** ».

Pour les entreprises et les syndicats, le nom des entreprises évoluant régulièrement au fil des restructurations, fusion ou rachat pour le privé, le nom des syndicats est amené à changer. Le dépôt de nouveaux statuts prenant en compte ces évolutions amènent à faire des modifications dans le CoGiTiel, afin que toutes les organisations concernées en aient la connaissance. La modification du nom du syndicat est de la responsabilité de la Fédération, le syndicat n'a pas la main pour le faire. Il faut donc envoyer les informations à l'espace orga/vie syndicale de la Fédération. Ne pas nous envoyer ces informations peut nous faire perdre du temps lorsque l'on veut suivre des résultats électoraux ou le paiement des cotisations par exemple.

Le syndicat peut, par contre, modifier son adresse, ses coordonnées téléphoniques

ou courriel ainsi que celles de l'entreprise. Ainsi, nous serons sûrs que tous les courriers adressés au syndicat par l'UD ou la Fédération arrivent bien au bon endroit. Il saisit également la date de son dernier congrès.

Il doit vérifier les coordonnées des syndiqué-es, modifier celles qui existent s'il le faut et créer de nouvelles fiches pour les syndiqué-es dont les coordonnées ne sont pas rentrées dans CoGiTiel.

Il met à jour les mandats (ce que le-la syndiqué-e fait au nom de la CGT à l'extérieur de la CGT), les responsabilités (ce que fait le-la syndiqué-e pour la CGT, dans la CGT), les formations syndicales suivies...

Tous ces renseignements doivent avoir une date de début. On ne met la date de fin que lorsque le mandat (ou la responsabilité) a pris fin.

L'ensemble des informations doivent être exactes. Pour la catégorie, c'est une ligne sur laquelle il y a beaucoup d'erreurs. Toutes les professions SBAC+ (2,3,4...) doivent être mises dans la catégorie technicienne même si ces professionnels sont cadres, ingénieurs ou médecins. C'est à partir de ce critère qu'ils et elles pourront recevoir le journal « OPTIONS » ainsi que l'encart fédéral. Cet envoi est financé par la Fédération, d'où l'importance de reverser correctement les cotisations UGICT.

Le syndicat doit également renseigner un critère supplémentaire : la profession. Ce critère apparaît sur la ligne bleutée tout en bas de la fiche des syndiqué-es. Il faut être précis et ne pas y rentrer des informations portant à confusion entre deux professions, donc éviter les raccourcis. Il s'agit bien de saisir la profession et non le grade de la fonction publique ou la place dans l'organisation du travail.

Le développement d'une nouvelle version du CoGiTiel (V2) est en cours. Toutes les informations qui existent actuellement seront automatiquement récupérées, qu'elles soient bonnes ou erronées. Autant faire les vérifications et les modifications nécessaires dès à présent.